

LES AVENIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 DECEMBRE 2008

Le onze décembre deux mil huit à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sébastien DREVET à Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN à Colette GREPAT, Marie-Thérèse PASTORINO à Gilbert MERGOUD, Fabienne RETY à Chantal REY, Joao SANTOS à Alain SOCIE.

Etaient excusés : Marie-Catherine LAMIRAL et Jacky RAVAZ.

Date de convocation : 4 décembre 2008

Les Conseillers présents, soit 18, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Chantal MOLY et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

DELIBERATIONS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2008

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 décembre 2008

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Retrait de la délibération n° 2008-10-9 : Ilot Nord – cession d'un local et d'un tènement.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I – ASPECT FINANCIER

- 2008-10-1 – Suppression du budget annexe lotissement (Parc d'Activités du Bert)
- 2008-10-2 – CENTRE SOCIAL JEAN BEDET - reversement de subventions
- 2008-10-3 – Budget Général - décision modificative budgétaire 2008
- 2008-10-4 – Budget annexe - Boulodrome – décision modificative budgétaire 2008

II - ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2008-10-5 – ACTION JEUNES INTERCOMMUNALE (A.J.I.) - conventions avec les communes adhérentes

- 2008-10-6 – Contrat Enfance Jeunesse
 2008-10-7 - Rapport annuel 2007 – SYNDICAT DU HAUT RHÔNE (S.H.R.)
 2008-10-8 – Recensement général de la population

III – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2008-10-9 – ILOT NORD – cession d'un local et d'un tènement

IV – PERSONNEL COMMUNAL

- 2008-10-10 – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)

V – QUESTIONS DIVERSES

I – ASPECT FINANCIER

2008-10-1 – Suppression du budget annexe lotissement (Parc d'Activités du Bert)

Toutes les opérations comptables et financières relatives à l'aménagement du Parc d'Activités du Bert étant terminées, le Maire propose de supprimer le budget annexe au 31 décembre 2008.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-10-2 – CENTRE SOCIAL JEAN BEDET– reversement de subventions

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre Social Jean Bedet, les subventions de la Caisse d'Allocations familiales (Contrat Temps Libre et Contrat Petite Enfance). Le montant global versé par la CAF pour l'année 2007 étant supérieur au montant prévu au budget, une régularisation s'impose.

	Montant voté en 2008	Règlement CAF 2008 <i>(pour l'année 2007)</i>	Proposition complémentaire 2008
Régularisation sur Contrat Temps Libre 2007	15 000.00 €	31 037.54 €	16 037.54 €
Régularisation sur Contrat Petite Enfance 2007	10 000.00 €	4 317.94 €	-5 682.06 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-10-3 – Budget général - décision modificative budgétaire 2008

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2008.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
6574-01	Subvention de fonctionnement aux associations	10 400 €	
7478-01	Dotation subventions autres organismes		10 400 €
	Total	10 400 €	10 400 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-10-4 – Budget annexe boulodrome - décision modificative budgétaire 2008

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2008.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
6226	Honoraires	500 €	
752	revenus des immeubles		500 €
	Total	500 €	500 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II – ASPECT REGLEMENTAIRE

2008-10-5 - ACTION JEUNES INTERCOMMUNALE (A.J.I.) – conventions avec les communes adhérentes

Par délibérations en date du 15 décembre 2005, vous avez approuvé la signature de conventions (pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006) avec les communes adhérentes au centre social Jean Bedet des Avenières.

L'Action Jeunes Intercommunale (A.J.I.) a été mise en place pour aider certains jeunes en difficulté d'insertion (problème de délinquance et d'incivilité). Cette action finance en partie le poste de Directeur du Centre Social Jean Bedet, le poste d'animateur et leurs frais de déplacement et de formation ainsi que les moyens d'animation entrant dans ce dispositif.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs verse une seconde part de dotation de solidarité « action jeunes » répartie sur la base des critères population et logements sociaux ; cette dotation étant reversée au bourg centre par les communes adhérentes à la structure sociale de proximité : Veyrins-Thuellin et St Sorlin de Morestel pour les Avenières.

Le Maire propose d'établir de nouvelles conventions avec les communes adhérentes au centre social des Avenières, notamment Veyrins-Thuellin et St Sorlin de Morestel pour le reversement de leur 2^{ème} part de dotation de solidarité action jeunes.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer les conventions avec les Communes de Veyrins-Thuellin et Saint Sorlin de Morestel et tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Guillaume FAVIER : je m'interroge sur l'article 6 concernant la pérennisation de cette action.

Le Maire : il y a eu une réflexion à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour établir une feuille de route du mandat communautaire et notamment sur la poursuite des reversements aux communes dont la dotation de solidarité, la création d'une fiscalité additionnelle, la réduction des projets

Philippe GUYON : le directeur du Centre Social Jean Bedet ne perçoit plus son salaire de la part de la commune ?

Le Maire : il a toujours été salarié communal. C'est la forme de la participation de la CCPC qui a changé.

Philippe GUYON : est-ce équivalent ?

Le Maire : non, pas tout à fait.

Philippe GUYON : combien manque t-il ?

Le Maire : environ 15 %. Il y a un phénomène qui a amplifié cette différence : les animateurs étaient des emplois jeunes donc des emplois aidés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-10-6 – Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Temps Libre (C.T.L.) a pour objectif de développer avec les associations toute action de loisirs pour les jeunes de 6 à 18 ans.

Le Contrat Enfance a pour objectif de développer des actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans. Les signataires s'engagent à satisfaire au mieux les besoins des familles par le développement des modes d'accueil ainsi que par l'utilisation optimum des équipements et des services.

Le premier contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2007 et le second arrive à échéance le 31 décembre 2008.

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) a fusionné les deux contrats en un contrat unique : le Contrat Enfance Jeunesse.

Le Maire propose de signer ce nouveau contrat avec la C.A.F. pour la période 2008/2011.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer ce nouveau contrat ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Yvon THENAULT : avez-vous lors de la signature la possibilité d'en remettre une couche ?

Le Maire : la signature de ce type de contrat est très formelle ; cependant nous avons déjà exprimé les difficultés que cela allait engendrer sur les finances de la structure.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-10-7 – Rapport annuel 2007 – SYNDICAT DU HAUT RHÔNE (S.H.R.)

Le SYNDICAT DU HAUT RHÔNE (S.H.R.) publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur les actions menées au cours de l'année 2007.

Le rapport est consultable en Mairie.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

Philippe GUYON : c'est indirect. Je suis en train de négocier pour vendre la maison de ma mère. Et je ne trouve pas d'acquéreur car elle est matérialisée en zone inondable. Les gens me disent que c'est la mairie qui leur a remis un plan.

Le Maire : il faut passer en Mairie pour vérifier tout cela. Ca m'étonne beaucoup. Dans le cadre du PLU, le plan des zones inondables sera revu. Le plan actuel est basé sur les côtes de 1972 qui ne sont pas très fidèles à la réalité. La zone inondable est peut-être à 100 mètres de chez toi, mais de là à ce qu'elle arrive chez toi

Alain SOCIE : un enjeu du Rhône, ce sont les écluses et le tourisme fluvial.

Le Maire : c'est un sujet intéressant sur lequel on aura à se prononcer. Il est prévu dans le cadre de la concession du Rhône, que la CNR rétablisse, c'était écrit dans les enquêtes publiques, la navigabilité du Rhône du canal de Savières jusqu'à Lyon. Les travaux des écluses ont commencé en Chautagne et à Belley. Il reste celle de Brégnier Cordon. Les emprises ont été réservées, les plans sont faits. Il y a un « couac ». La DDAF veut faire une réserve naturelle nationale qui couvrirait 14 communes. Il y a un point positif : la préservation de la valeur écologique du site (paléo méandres, ...). Toutefois, Monsieur PEDROLETTI a avoué que la DIREN était défavorable à l'écluse. La Réserve Nationale

Naturelle serait donc un moyen de faire obstacle à l'écluse. J'ai demandé au Préfet de l'Isère qu'il rencontre les 14 communes concernées. L'enquête publique devrait avoir lieu en 2009.

Philippe GUYON : donc la Réserve Nationale Naturelle empêche l'écluse ?

Le Maire : oui, la nouvelle enquête publique peut démonter ce qui avait été mis en place lors de la précédente.

Philippe GUYON : à un moment il y avait un problème avec les poissons.

Le Maire : cela a été résolu avec la passe à poissons. Il n'y a qu'un seul maire qui est contre le projet d'écluse, c'est celui de Groslée.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2008-10-8 – Recensement général de la population.

L'organisation du recensement général de la population sur la Commune des Avenières aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009 inclus. Il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs recrutés sur les 7 districts. La Commune rémunère directement les agents recenseurs. Une dotation forfaitaire est versée par l'INSEE à la commune.

La rémunération brute par agent sera calculée au prorata du nombre et de la catégorie de bulletins collectés. Le montant de la rémunération des agents recenseurs sera fixé par arrêté municipal dans la limite du montant global de la dotation, qui inclura les charges patronales. Chaque agent recenseur percevra en sus une indemnité forfaitaire de 50 € par demi-journée de formation.

Il convient de délibérer pour adopter ces modalités de rémunération et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

III – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2008-10-9 – ILOT NORD – cession d'un local et d'un tènement

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Nord, la Commune a acquis le garage de mécanique agricole notamment pour la réalisation d'une liaison entre la Grande rue de Ciers et le nouveau quartier de façon à dynamiser le centre ville.

Il a été décidé de ne pas démolir la partie du bâtiment côté Grande Rue de Ciers d'une part pour assurer la continuité du bâti sur cette rue et d'autre part, pour garder un local commercial.

Le Maire propose de vendre, au vu de l'avis des Domaines, le local commercial ainsi que 77 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée AC 96, lieudit Bourg de Ciers, à la SCI RAVIER-CHANOZ au prix de 95 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer le document d'arpentage ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Yvon THENAULT : ce qui me gêne, ce sont les changements successifs concernant cette liaison.

Alain SOCIE : on a toujours une liaison piétonne.

Le Maire : au tout début, on démolissait tout. Il y a un avis des services de l'Équipement qui, pour des raisons urbanistiques, conseillent de garder le bâtiment pour assurer la continuité

du bâti. Par ailleurs, techniquement, les bâtiments sont complètement achevés, cela compliquerait beaucoup la démolition.

Alain SOCIE : il faut repartir de l'origine et des objectifs qui sont d'amener la population et du commerce, c'est le cas ici.

Emmanuel GUTIERREZ : à combien se montaient les frais d'acquisition BARBIER ?

Le Maire : 450 000 €.

Yvon THENAULT : et la pollution ?

Le Maire : l'entreprise retenue dans le cadre du marché pour la déconstruction n'était pas la moins disante mais la mieux disante et présentait les garanties nécessaires en matière de dépollution.

Emmanuel GUTIERREZ : il n'y a rien de figer et les choses évoluent

Le Maire : l'évolution est nécessaire si le projet d'ensemble est cohérent et répond aux objectifs de départ.

Délibération retirée de l'ordre du jour

IV – PERSONNEL COMMUNAL

2008-10-10 – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi permet l'insertion dans la vie active de personnes éloignées de l'emploi depuis une longue durée. Deux conventions sont établies, l'une entre l'ANPE et l'employeur, l'autre entre ce dernier et le bénéficiaire du dispositif. La durée minimale du contrat est de 6 mois, renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois.

Le Maire propose la mise en place d'un C.A.E..

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer la convention et tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

V – QUESTIONS DIVERSES

Nathalie MARGAIN : pourquoi les trottoirs de l'école ne sont-ils pas salés ?

Le Maire : je transmettrai l'info aux services techniques. Par contre, ailleurs chacun doit nettoyer devant sa porte.

INFORMATIONS

- PLU : compte-rendu de l'audition des cabinets d'urbanisme
- G.A.P. (Groupe d'Alerte Préventive)
- Service Minimum d'Accueil
- Inauguration du bâtiment 2 de l'Ilot Nord : 12 décembre 2008 à 11 H
- Arbre de Noël des enfants du personnel : vendredi 19 décembre 2008 à 18 H

- Vœux à la population : samedi 10 janvier 2009 – salle des fêtes de Ciers à 18 H
- Vœux au personnel communal : vendredi 16 janvier 2009 à 18 H
- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 25 septembre 2008

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H.

Fait aux Avenières, le 19 décembre 2008

Le Maire,

Gilbert MERGOND.